

# PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

2018  
2022

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Afin d'intégrer des pratiques de gestion  
écoresponsables et d'appuyer le développement  
durable des entreprises agricoles

Soutenir et protéger  
la croissance





Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN: 978-2-550-84069-5

Crédits photos :  
La Financière agricole du Québec

Révision linguistique :  
Les Traductions Atout

Graphisme :  
Marquis Interscript inc.

Ce document est disponible en version électronique sur le site Web  
de La Financière agricole à l'adresse [fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> . . . . .	3
<b>MISE EN CONTEXTE</b> . . . . .	4
<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1</b> Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique . . . . .	7
<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2</b> Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable . . . . .	14
<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3</b> Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité . . . . .	18
<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4</b> Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques . . . . .	20
<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6</b> Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités . . . . .	21
<b>ANNEXE A</b> . . . . .	23



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

**L**e Plan d'action de développement durable 2018-2022 réaffirme l'engagement de La Financière agricole du Québec à soutenir et à promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans une perspective de développement durable.

Je suis fier de vous présenter ce plan d'envergure qui contribue à la fois aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, à la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* ainsi qu'aux enjeux stratégiques que nous avons cernés pour les quatre prochaines années.

Ce plan se veut mobilisateur autant pour les employés de l'organisation que pour la clientèle. Ainsi, 11 des 17 actions du Plan d'action de développement durable 2018-2022 contribuent à l'intégration de pratiques de gestion écoresponsables au sein de l'organisation et 5 autres appuient le développement durable des entreprises agricoles du Québec.

La société continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle augmentera la part de ses acquisitions écoresponsables. Les employés seront aussi encouragés par différents moyens à utiliser le transport collectif et actif. De plus, la prise en compte des principes de développement durable se poursuivra dans tous nos projets structurants qui pourraient avoir un impact sur l'environnement, la société et le développement économique.

À l'égard des entreprises qu'elle sert, la société s'engage à favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables. Pour se faire, elle mettra en place de nouveaux produits d'assurances et de financement qui encouragent ces pratiques. Elle soutiendra également des projets de recherche innovants en agriculture durable. D'autres actions seront aussi entreprises afin de soutenir l'agriculture biologique, qui est un mode de production agricole responsable et respectueux de l'environnement.

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole sont la *Collaboration*, la *Rigueur*, l'*Équité*, l'*Excellence* et le *Respect*, dont les premières lettres forment l'acronyme CRÉER. Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 s'inscrit dans cette voie, soit celle de créer une conjoncture favorable au développement d'une agriculture pérenne qui préserve les ressources naturelles et répond aux attentes sociétales pour favoriser des entreprises agricoles prospères.

Ernest Desrosiers  
Président-directeur général

# MISE EN CONTEXTE

Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole présente les actions concrètes que l'organisation souhaite mettre en œuvre pour favoriser le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. Dans un premier temps, ce plan contribue aux orientations énoncées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 tel que le prévoit la Loi sur le développement durable. De plus, il concourt aux cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde*. Enfin, il constitue un des piliers du Plan stratégique 2018-2022 de l'organisation.

## STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole contribue à six des huit orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020<sup>1</sup>, soit les orientations suivantes :

- 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
- 2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable
- 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité
- 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



- 6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités
- 8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

1. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strategie-DD.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf)

Ces orientations gouvernementales se déclinent en 27 objectifs et le plan d'action de développement durable de La Financière agricole répond à 14 d'entre eux<sup>2</sup>. La Stratégie de développement durable 2015-2020 énonce également cinq activités dites incontournables pour tous les ministères et organismes concernés par la Loi sur le développement durable. Quatre d'entre elles sont intégrées au plan d'action de développement durable de La Financière agricole :

5. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable ;
6. Prise en compte des principes de développement durable ;
7. Contribution au Chantier gouvernemental en culture ;
8. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.

## POLITIQUE BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOISE 2018-2025

La mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025<sup>3</sup> engage un ensemble de partenaires, dont La Financière agricole. Élaborée en collaboration avec tous les intervenants du monde agricole et agroalimentaire, cette politique vise à doter le Québec d'un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré dans le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et Québécois. À cette fin, la Politique définit des pistes de travail auxquelles La Financière agricole contribue par les actions qu'elle met en œuvre pour appuyer le développement durable des entreprises agricoles, notamment :

- 2.2.1** Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale et d'outils privés de gestion des risques;
- 2.3.1** Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires;
- 3.3.4** Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux;
- 3.4.1** Renforcer les initiatives permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité aux changements climatiques;
- 3.4.2** Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable;
- 3.4.3** Développer et appuyer des approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité;
- 3.4.4** Poursuivre la croissance du secteur biologique;
- 3.4.5** Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides;
- 4.2.1** Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires.

---

2. Les motifs justifiant que certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 n'aient pas été retenus sont présentés à l'annexe A.

3. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (juin 2018), Le Bioalimentaire économique – Bilan de l'année 2017, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioalimentaireeconomique/Broch\\_Bioalim-econo\\_Bilan-annuel-2017.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioalimentaireeconomique/Broch_Bioalim-econo_Bilan-annuel-2017.pdf).

## PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

Afin de concrétiser davantage son engagement de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire dans **une perspective de développement durable**, l'organisation a arrimé son plan d'action de développement durable à sa planification stratégique. Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole devient ainsi un pilier de son Plan stratégique 2018-2022. Grâce à ces actions, l'organisation s'assurera d'atteindre les deux objectifs suivants de son Plan stratégique 2018-2022 :

**Objectif 4** Appuyer le développement durable en entreprise

**Objectif 9** Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables; cet objectif est mesuré par l'autoévaluation de l'intégration du développement durable selon la norme BNQ 21000

Les 17 actions ainsi que les 24 indicateurs et cibles ont été déterminés en prenant en compte les 16 principes de développement durable. Des bonifications ont été apportées à ce plan au regard des principes suivants :

- Efficacité économique
- Protection de l'environnement
- Production et consommation responsables
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Santé et qualité de vie
- Préservation de la biodiversité
- Prévention
- Accès au savoir
- Participation et engagement
- Subsidiarité





## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

# 1

## RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**Cette orientation** gouvernementale concerne l'adoption par les ministères et organismes de pratiques de gestion qui concourent au développement durable. Elle vise à intégrer des préoccupations environnementales et sociétales dans les interventions de l'État, entre autres par la prise en compte des principes de développement durable. Cette orientation gouvernementale incite les ministères et organismes à adopter des approches qui contribuent à augmenter l'efficacité de leurs activités et à améliorer la gestion des ressources et leur rentabilité à long terme. À cette fin, six objectifs gouvernementaux ont été déterminés, auxquels sont associées trois activités incontournables. La Financière agricole contribue à quatre de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

### ACTION 1

#### **Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles**

- Nombre de mesures mises en œuvre
  - Une mesure annuellement
- Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place
  - Diminution d'au moins 10 % par mesure

La Financière agricole poursuit ses efforts pour réduire l'utilisation des ressources dans la réalisation de ses activités et, parallèlement, elle vise à réduire ses matières résiduelles. À l'ère des communications électroniques, l'organisation s'investit davantage à réduire ses impressions sur papier. La nouvelle solution de gestion documentaire prévue au précédent plan d'action de développement durable contribuera à diminuer l'envoi de lettres à la clientèle et fera notamment partie de ces engagements. D'autres activités visant la réduction des déchets et des gaz à effet de serre seront aussi envisagées puisque l'organisation s'engage à mettre en place une nouvelle mesure de réduction chaque année.



## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.1</b>	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
<b>Activité incontournable 1</b>	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
<b>Domaine d'intervention 1</b>	Activités courantes de gestion administrative
<b>Résultat visé 1</b>	Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	

### ACTION 2

#### Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation

- Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010
  - 57 % d'ici 2021-2022

En 2016-2017, La Financière agricole a réduit de 54 % les émissions de GES générés par sa flotte de véhicules légers comparativement au niveau évalué en 2009-2010, dépassant ainsi les résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. L'organisation compte réduire davantage sa production de GES par l'acquisition d'une flotte de véhicules légers entièrement écoresponsable.

## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.1</b>	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
<b>Activité incontournable 1</b>	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
<b>Domaine d'intervention 2</b>	Transport et déplacement des employés
<b>Résultat visé 2</b>	Réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	

### ACTION 3

#### Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

- Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019
- Augmentation de 5 % en 2021-2022

Au-delà des activités de sensibilisation à l'égard du transport collectif et actif, La Financière agricole souhaite mettre en place des mesures concrètes pour inciter son personnel à utiliser plus régulièrement un mode de transport écoresponsable aussi bien dans le cadre de leurs déplacements du domicile au bureau que dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Ainsi, de nouvelles mesures favorisant le transport écoresponsable des employés de La Financière agricole s'ajouteraient aux moyens de sensibilisation déjà en place concernant le transport actif et collectif.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.1</b>	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
<b>Activité incontournable 1</b>	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
<b>Domaine d'intervention 2</b>	Transport et déplacements des employés
<b>Résultat visé 3</b>	Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	



## ACTION 4

### Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements de fin de vie

- Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée
  - Mars 2020
- Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole
  - En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020

La Financière agricole s'est dotée d'une Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables en 2013. L'évolution rapide des attentes sociétales concernant cet enjeu et les possibilités toujours grandissantes de s'approvisionner autrement amènent l'organisation à repenser ses façons de faire. Elle souhaite ainsi se doter d'une politique d'acquisition écoresponsable plus inclusive qui touche toutes les sphères de ses activités de consommation, telles que les projets de construction et de rénovation des bâtiments, la gestion des parcs informatiques, l'organisation d'événements, les produits et services de communication et l'acquisition des ressources matérielles. De plus, l'organisation souhaite augmenter la part de ses acquisitions écoresponsables.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.1</b>	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
<b>Activité incontournable 1</b>	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
<b>Domaines d'intervention 3, 4, 5 et 6</b>	Bâtiments, infrastructures, technologies de l'information, communications gouvernementales, organisation d'événements, gestion contractuelle et politique d'acquisition
<b>Résultats visés 5, 6, 7 et 8</b>	Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable Mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques Réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	

## ACTION 5

### Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation

- Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement durable
  - 100 % annuellement
- Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable
  - Un outil annuellement à compter de 2019-2020
- Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation
  - Mars 2020

La Financière agricole a démontré qu'elle était une organisation proactive en matière de prise en compte des principes de développement durable. En 2015, elle s'est dotée d'une politique interne à cet égard dans les dossiers organisationnels structurants. Depuis, les principes de développement durable sont pris en compte dans tous les dossiers qui ont des incidences importantes sur l'administration ou la société et qui ont été déposés pour décision au comité de direction et au conseil d'administration. La démarche est maintenant bien intégrée aux façons de faire de l'organisation. La Financière agricole souhaite toutefois raffiner ses interventions et approfondir ses analyses en ce qui concerne la prise en compte des principes de développement durable afin d'être reconnue en la matière.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.2</b>	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
<b>Activité incontournable 2</b>	Contribuer à renforcer la prise en compte des principes de développement durable
<b>Résultat visé 10</b>	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	

## ACTION 6

### Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

- Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables
  - 100 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables
  - 30 % des employés concernés d'ici 2021-2022

La gestion de l'expertise est une préoccupation constante à La Financière agricole. C'est dans cette optique que l'organisation accorde une place de choix au développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable. La Financière agricole propose des formations traitant des principales productions agricoles aux employés qui travaillent au développement des programmes et auprès de la clientèle. En intégrant un volet pédagogique spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables dans ces formations, La Financière agricole s'assure de faire rayonner par l'intermédiaire de ses employés les pratiques d'affaires vertes et responsables auprès des entreprises agricoles.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.4</b>	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
<b>Résultat visé 16</b>	Formation sur les pratiques en matière de développement durable
<b>Objectif 2.4</b>	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
<b>Résultat visé 28</b>	Développement des compétences liées aux filières vertes et au développement durable, et placement de la main-d'œuvre
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	

## ACTION 7

### Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec

- Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)
  - Mars 2019
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020
  - 20 entreprises annuellement

Afin de favoriser la diversification des entreprises agricoles, l'organisation souhaite créer un nouveau produit qui permettrait de soutenir la clientèle agricole qui détient une expertise pertinente tout en offrant une plus grande flexibilité dans la prise de garantie. Ce type de prêt permettra le démarrage d'entreprises non conventionnelles et encouragera la diversification des modèles d'affaires au sein du secteur agricole québécois. Il favorisera l'accès à la profession de producteurs et productrices agricoles qui façonneront l'identité culturelle et l'occupation du territoire de plusieurs régions du Québec.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 1.5</b>	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
<b>Activité incontournable 3</b>	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'attente de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en lien avec l'objectif 1.5 spécifique à la culture
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	
Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	





## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

# 2

## DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

**Cette orientation** vise principalement la transition vers un modèle économique qui contribue au développement durable. Cette préoccupation prend une place de plus en plus importante dans la façon de faire des affaires au Québec et ailleurs dans le monde. Pour les entreprises québécoises, il s'agit d'une occasion d'affaires et de croissance permettant au Québec de profiter de l'augmentation de la demande pour des produits verts et responsables. À cet égard, il importe de promouvoir des modes de production innovants sur les plans économique, social et environnemental. À cette fin, cinq objectifs gouvernementaux ont été déterminés auxquels est associée une activité incontournable. La Financière agricole contribue à trois de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

### ACTION 8

#### **Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique**

- Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique
  - 500 entreprises annuellement

La Financière agricole administrera en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Ce programme vise à améliorer la rentabilité des entreprises en leur apportant un soutien financier pour la modernisation des installations de production afin de tenir compte des normes de bien-être animal et de l'efficacité énergétique. Cette aide apportée aux entreprises agricoles s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables. De plus, la mise aux normes en matière de bien-être animal et l'amélioration de l'efficacité énergétique font partie des attentes des consommateurs au regard de la production des aliments qu'ils consomment.

## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 2.1</b>	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
<b>Activité incontournable 4</b>	Les ministères et organismes qui s'investissent avec les entreprises doivent mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable
<b>Objectif 8.1</b>	Améliorer l'efficacité énergétique
<b>Résultat visé 61</b>	Instauration de mesures et réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	

## ACTION 9

### Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables

- Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole
  - Trois projets d'ici mars 2022

La méconnaissance des avantages qu'apportent les pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables peut être un frein à leur adoption par les entreprises agricoles. Pourtant, ces pratiques respectueuses de l'environnement et des attentes sociétales peuvent s'avérer rentables. La Financière agricole souhaite apporter son soutien à des projets de recherche portant spécifiquement sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables afin de favoriser le développement de ces pratiques et leur rayonnement dans le secteur agricole et d'ainsi faire connaître les avantages qu'elles apportent. Cette action contribue à soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.

## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 2.2</b>	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
<b>Résultat visé 22</b>	Adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 Plan d'action pour l'accessibilité et le partage des données ouvertes de ministères et organismes	



## **ACTION 10**

### **Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable**

- Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable
  - 200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021

L'industrie québécoise doit respecter une limite concernant la teneur en plomb dans le sirop d'érable pour répondre aux normes californiennes. Bien que le plomb soit présent à l'état naturel dans le sirop d'érable, sa teneur peut toutefois être augmentée par les équipements acéricoles qui en contiennent. Les entreprises acéricoles qui utilisent des équipements qui contiennent du plomb doivent donc envisager de rénover ou changer leurs installations. La Financière agricole soutiendra ces entreprises dans le remplacement et la rénovation de leurs installations de récupération de l'eau d'érable pour se conformer à la nouvelle norme de teneur en plomb. Cette action favorisera un sirop d'érable québécois qui répond davantage aux attentes du marché et de la société en diminuant les risques pour la santé humaine.

### **Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020**

<b>Objectif 2.2</b>	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
<b>Résultat visé 23</b>	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	

## **ACTION 11**

### **Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables**

- Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes
  - Mars 2022

La loi constitutive de La Financière agricole prévoit que l'organisation doit prendre en compte dans l'administration de ses programmes les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. Ainsi, dans un souci de cohérence gouvernementale, La Financière agricole veillera au respect de ces lois en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). À cette fin, La Financière agricole intégrera de nouvelles mesures de conditionnalité dans ses programmes concernant le bien-être et la sécurité des animaux et l'usage responsable des pesticides.

## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 2.3</b>	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
<b>Résultat visé 26</b>	Intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics
<b>Autre contribution</b>	
Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	

### ACTION 12

#### Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables

- Dépôt de l'analyse de pertinence
  - Mars 2022

La Financière agricole privilégie déjà une approche de financement responsable des entreprises basée sur l'environnement d'affaires, le risque d'entreprise et le risque financier, laquelle assure la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires. L'organisation souhaite renforcer son approche responsable en intégrant dans certains de ses programmes des critères d'écoresponsabilité pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement ainsi que de la santé et de qualité de vie des humains. À cette fin, La Financière agricole souhaite analyser la pertinence d'intégrer des critères favorisant le développement de modèles agricoles verts et responsables. L'organisation pourrait se positionner comme une référence en matière de financement écoresponsable des entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires grâce à l'intégration de critères pertinents qui prennent en compte les trois dimensions du développement durable.

## Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 2.3</b>	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
<b>Résultat visé 26</b>	Intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

# 3

## GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

**Cette orientation** concerne l'utilisation des ressources naturelles et les activités bioalimentaires, lesquelles apportent d'importantes contributions économiques et sociales. Ces secteurs constituent d'ailleurs les principales sources de revenu et d'emplois dans plusieurs régions du Québec. La gestion responsable des ressources naturelles, le maintien des biens et services écologiques ainsi que la préservation et l'utilisation responsable des terres agricoles reposent en grande partie sur l'intégration aux processus décisionnels de préoccupations visant la conservation de la biodiversité, et ce, afin de trouver des moyens pour limiter, voire empêcher les impacts négatifs des interventions sur les écosystèmes. L'une des orientations du gouvernement du Québec en matière de diversité biologique vise d'ailleurs l'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de cette diversité, notamment par l'évaluation et la révision des incitatifs publics à impacts sur le maintien de la diversité biologique. À cette fin, deux objectifs gouvernementaux ont été déterminés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La Financière agricole contribue à ces deux objectifs dans son plan d'action de développement durable.

### ACTION 13

#### Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique

- Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique
  - 100 entreprises annuellement

Pour être certifiée biologique par une agence de certification reconnue par le Conseil d'accréditation du Québec, une entreprise agricole ou aquacole doit respecter un cahier des charges précis qui établit les pratiques propres au mode de production biologique. Ces pratiques visent à protéger l'environnement et la santé, à maintenir la biodiversité et à préserver les écosystèmes et les cycles naturels. Pour une entreprise agricole, l'intégration de ces pratiques et l'obtention de la certification biologique peuvent prendre plusieurs années. Au cours de ces années de transition, l'entreprise ne pourra pas profiter de la plus-value qu'offre la vente de produits biologiques. Cette période peut s'avérer difficile à traverser, d'autant plus qu'elle nécessite bien souvent des investissements supplémentaires et engendre des pertes plus importantes. Pour pallier cette difficulté et favoriser l'essor du secteur biologique, La Financière agricole soutiendra les entreprises agricoles et aquacoles dans leur transition vers l'agriculture biologique en offrant une majoration du taux de contribution gouvernementale dans le cadre du programme Agri-Québec.

### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 3.1</b>	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
<b>Résultat visé 33</b>	Adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles et respectueux des écosystèmes
<b>Objectif 2.2</b>	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
<b>Résultat visé 23</b>	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025	

### ACTION 14

#### Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte

- Nombre d'entreprises assurées en production biologique
  - 750 entreprises en 2019-2020
  - 850 entreprises en 2021-2022
 (341 en 2017-2018)

L'agriculture biologique est un mode de production agricole qui limite l'emploi d'engrais et de pesticides de synthèse et qui privilégie la santé et le bien-être des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole. Pour se faire, l'agriculture biologique s'appuie sur un ensemble de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables. La Financière agricole contribuera au développement de cette filière verte en offrant des prix unitaires spécifiques à la production biologique pour toutes les productions couvertes par son programme d'assurance récolte. De plus, elle verra à actualiser le guide des normes et à mettre à jour des procédures à l'assurance récolte pour prendre en compte les pratiques reconnues en régie biologique.

### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 3.2</b>	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
<b>Résultat visé 35</b>	D'ici 2020, développement ou modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi
<b>Objectif 2.2</b>	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
<b>Résultat visé 23</b>	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
<b>Autres contributions</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique	



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

# 4

## FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

**Cette orientation** implique notamment de favoriser et de valoriser la contribution de tous à la construction d'une société plus équitable et de diminuer les inégalités, tant sociales qu'économiques. Des initiatives menées dans les domaines de l'emploi, de l'action communautaire et de l'entrepreneuriat social peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes défavorisées. À cette fin, trois objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à l'un de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

### ACTION 15

#### Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles et agroalimentaires contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

- Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire
  - Mars 2020
- Nombre d'initiatives ou organismes soutenus
  - Au moins quatre annuellement

La Financière agricole a démontré dans son précédent plan d'action de développement durable son engagement pour l'inclusion sociale et la réduction des inégalités par l'accompagnement d'organismes communautaires agricoles, le versement de contributions financières et l'appui offert aux initiatives bénévoles de ses employés. Afin de s'investir davantage à cet égard, l'organisation souhaite élaborer une stratégie d'engagement communautaire englobante qui vise à encourager des initiatives ou des organismes œuvrant en agriculture et en agroalimentaire sans toutefois s'y restreindre, considérant que les besoins peuvent être grands dans d'autres secteurs. Parmi ces engagements, La Financière agricole souhaite soutenir annuellement quatre initiatives ou organismes communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. La stratégie d'engagement communautaire sera élaborée par un comité mixte d'employés issus de tous les secteurs de l'organisation afin qu'elle soit la plus inclusive possible.

### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 4.2</b>	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
<b>Résultat visé 39</b>	Renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
<b>Autre contribution</b>	
Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec	



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

# 6

## ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

**Cette orientation** vise le soutien du dynamisme des collectivités, de même que l'aménagement et le développement du territoire en fonction des objectifs de développement durable. Le développement durable prend largement forme par des pratiques d'aménagement du territoire et de développement des collectivités aux échelles locales et régionales. Pour ce faire, les acteurs territoriaux peuvent mettre à contribution leurs compétences et leurs capacités d'intervention afin de diminuer la vulnérabilité des collectivités et de consolider les conditions favorables à la rétention et à l'attractivité des populations et des entreprises. À cette fin, quatre objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à deux de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

### ACTION 16

#### Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs

- Nombre d'études technico-économiques réalisées
- Cinq études réalisées d'ici mars 2022

Les entrepreneurs qui désirent améliorer la gestion de leur entreprise doivent avoir accès à l'information leur permettant de comparer leur performance technico-économique et financière avec les résultats obtenus par les entreprises de leur secteur. L'absence de données économiques de référence peut constituer un frein au développement des entreprises agricoles de ces secteurs. La Financière agricole entend offrir un appui financier pour la réalisation d'études technico-économiques touchant les modes de production conventionnels ou les modes de production responsables tels que la production biologique ou l'agriculture raisonnée selon les besoins des secteurs. Cette action contribuera à renforcer la capacité des secteurs agricoles dans leur démarche de développement économique.

### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

<b>Objectif 6.2</b>	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
<b>Résultat visé 49</b>	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable

### Autres contributions

Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec  
Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

## ACTION 17

### Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles

- Dépôt du cadre d'intervention
- Décembre 2019

Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture incitent La Financière agricole à adapter son Programme d'assurance récolte en fonction de l'évolution des connaissances et des risques en cette matière. La Financière agricole met déjà à jour en continu ses programmes en fonction de nouvelles réalités du climat. Malgré cela, les programmes de La Financière agricole pourraient ne pas répondre adéquatement à certaines situations climatiques catastrophiques exceptionnelles. De tels événements peuvent avoir un impact économique important sur les entreprises agricoles, allant même jusqu'à menacer leur survie financière. La Financière agricole souhaite donc définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques extrêmes et établir des mesures visant à diminuer la vulnérabilité des entreprises agricoles afin d'atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

##### Objectif 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

##### Résultat visé 52

Mise en œuvre de mesures visant à diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des impacts des changements climatiques ou à atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle

##### Autre contribution

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025



# ANNEXE A

## Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 non retenus dans le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 se décline en 27 objectifs et le projet de Plan d'action de développement durable 2018-2022 répond à 14 d'entre eux. Voici les motifs pour lesquels les 13 autres objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

**Les objectifs gouvernementaux suivants n'ont pas fait l'objet d'une action spécifique dans le Plan d'action de développement durable 2018-2022, par contre La Financière agricole y contribue dans le cadre de ses activités régulières, notamment par la continuité de plusieurs actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018.**

### Objectifs gouvernementaux auxquels la société contribue déjà

- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- 6.3 Soutenir la participation dans le développement des collectivités

**Les objectifs gouvernementaux suivants concernent moins la mission de l'organisation. Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 ne prévoit donc aucune action spécifique à cet effet.**

### Objectifs gouvernementaux non retenus

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
- 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux liens d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES



